

Elections municipales : La préfecture communique

Recommandations en prévision du premier tour de scrutin



Elections municipales : La préfecture communique

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus, toutes les dispositions sont prises pour assurer le bon déroulement et la sécurisation des opérations de vote pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020. Les collectivités territoriales se sont pleinement mobilisées pour organiser les bureaux de vote de manière à intégrer les mesures d'hygiène à mettre en œuvre au quotidien en cette période.

Cependant afin de contribuer au bon déroulement des opérations dans le contexte particulier de l'épidémie de coronavirus, la Préfète du Gers souhaite rappeler les principes à mettre en œuvre.

Le lavage des mains est la mesure barrière la plus efficace, aussi, il est recommandé de se laver les mains régulièrement pour notamment réduire la propagation du virus. Ainsi, les électeurs pourront avant et après les opérations de vote, se laver les mains. A cette fin, un ou des points d'eau avec savon et essuie mains jetables seront mis à la disposition des électeurs et de tous les membres des bureaux de vote à proximité du lieu de vote.

Les électeurs pourront apporter leur propre stylo afin d'émargier à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile (stylo bille).

Afin de réduire les files d'attente, il est recommandé aux électeurs d'éviter les périodes d'affluence (ouverture du bureau de vote, fin de matinée, à partir de 16 heures).